

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**PAILLETES ACI**

Version 2.0

Date d'impression 23.01.2014

Date de révision 09.07.2013

**Paragraphe 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : PAILLETES ACI  
Nom de la substance : chlorure de calcium  
No.-Index : 017-013-00-2  
No.-CAS : 10043-52-4  
No.-CE : 233-140-8  
Numéro d'enregistrement : 01-2119494219-28-xxxx

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.  
Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : ATLANTIC CHIMIE INDUSTRIE  
12 Rue Ampère  
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE  
Téléphone : 02.40.37.71.12  
Téléfax : 02.40.37.74.73  
Adresse e-mail : Aci.nantes@orange.fr  
Personne :  
responsable/émettrice

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité BRENNTAG SA  
Disponible 7j/7 et 24h/24  
0800 07 42 28 appel depuis la France  
+33 800 07 42 28

Accès aux centres anti-poisons  
(serveur ORFILA de l'INRS)  
Disponible 7j/7 et 24h/24  
Informations limitées aux intoxications  
01 45 42 59 59 appel depuis la France  
+33 1 45 42 59 59

# PAILLETES ACI

## Paragraphe 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2	---	H319

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

##### Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole de danger / Catégorie de danger	Phrases de risque
Irritant (Xi)	R36

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### Effets néfastes importants

Santé : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Environnement : Se référer à la section 9 pour les informations physico-chimiques.

Environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

### 2.2. Éléments

#### Étiquetage Règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Prévention : P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 Porter un équipement de protection des

# PAILLETES ACI

yeux/ du visage.

Intervention : P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

## Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

• chlorure de calcium

### 2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

## Paragraphe 3: Composition/ informations sur les composants

### 3.1. Substances

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)		Classification (67/548/CEE)
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	
<b>chlorure de calcium</b>				
No.-Index : 017-013-00-2		Eye Irrit.2	H319	Irritant; Xi; R36
No.-CAS : 10043-52-4				
No.-CE : 233-140-8	>= 77 - <= 100			
Enregistrem ent : 01-2119494219-28-xxxx				

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## Paragraphe 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Consulter un médecin en cas d'indisposition.  
En cas de contact avec la : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

## **PAILLETES ACI**

peau	savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

---

## **Paragraphe 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: Le produit lui-même ne brûle pas. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
Moyens d'extinction inappropriés	: Pas d'information disponible.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Gaz chlorhydrique
--	---

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection )
Information supplémentaire	: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

## **Paragraphe 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles	: Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières.
---------------------------	--

## **PAILLETES ACI**

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

## **Paragraphe 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter la formation de poussière. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Le produit est hygroscopique.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Matières à éviter: Oxydants forts

## PAILLETES ACI

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

## Paragraphe 8: Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Information (supplémentaire) : Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Composant:	chlorure de calcium	No.-CAS
		10043-52-4

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DNEL Utilisation industrielle, Effets aigus, Inhalation	: 10 mg/m <sup>3</sup>
DNEL Utilisation industrielle, Inhalation Exposition à long terme	: 5 mg/m <sup>3</sup>
DNEL Utilisation professionnelle, Inhalation Exposition à long terme	: 5 mg/m <sup>3</sup>
DNEL Utilisation professionnelle, Effets aigus, Inhalation	: 10 mg/m <sup>3</sup>
DNEL Utilisation par les consommateurs, Effets aigus, Inhalation	: 5 mg/m <sup>3</sup>
DNEL Utilisation par les consommateurs, Inhalation Exposition à long terme	: 2,5 mg/m <sup>3</sup>

#### Concentration prédite sans effet (PNEC)

sol et plantes Une tentative "PNEC", un soi-disant "sans effet de dépôt (no-effect-deposition)" (NEdep) a été dérivée pour la voie d'exposition pour le dépôt de calcium par les sels de voirie ou les supprimeurs de poussières. Il convient de noter que, bien que les unités se réfèrent à l'exposition par l'air, cette valeur reflète les effets causés par le CaCl <sub>2</sub> déposé par l'air sur la surface du sol ou sur d'une plante.	: 150 g/m <sup>2</sup>
plantes terrestres sensibles	: 215 mg/kg

# PAILLETES ACI

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### Équipement de protection individuelle

#### *Protection respiratoire*

Conseils : Nécessaire en cas d'occurrence de poussière  
Type de Filtre recommandé:  
Filtre à particules:P2  
Filtre à particules:P3

#### *Protection des mains*

Conseils : Porter des gants appropriés.  
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).  
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc naturel  
Temps de pénétration :  $\geq 8$  h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : caoutchouc butyle  
Temps de pénétration :  $\geq 8$  h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène  
Temps de pénétration :  $\geq 8$  h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Temps de pénétration :  $\geq 8$  h  
Épaisseur du gant : 0,35 mm

Matériel : Caoutchouc fluoré  
Temps de pénétration :  $\geq 8$  h  
Épaisseur du gant : 0,4 mm

## **PAILLETES ACI**

Matériel : Chlorure de polyvinyle  
Temps de pénétration :  $\geq 8$  h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

### *Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de sécurité

### *Protection de la peau et du corps*

Conseils : Porter un vêtement de protection approprié.

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## **Paragraphe 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : solide  
Couleur : blanc  
Odeur : inodore  
Seuil olfactif : donnée non disponible  
pH : 9 - 10,5 (100 g/l; 20 °C)  
Point/intervalle de fusion : 782 °C  
Point/intervalle d'ébullition : 1.600 °C  
Point d'éclair : non applicable  
Taux d'évaporation : non applicable  
Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.  
Limite d'explosivité, supérieure : non applicable  
Limite d'explosivité, inférieure : non applicable  
Pression de vapeur : négligeable  
Densité de vapeur relative : non applicable  
Densité : 2,15 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)  
Hydrosolubilité : 745 g/l (20 °C)



## **PAILLETES ACI**

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	non applicable
Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	non applicable
Explosibilité	:	Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	:	No oxydant

### **9.2. Autres informations**

Poids moléculaire	:	110,98 g/mol
Masse volumique apparente	:	env. 1000 kg/m <sup>3</sup>

## **Paragraphe 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Conseils : Pas de décomposition en utilisation conforme.

### **10.2. Stabilité chimique**

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas d'information disponible.

### **10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Eau  
Décomposition thermique : donnée non disponible

### **10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Métaux alcalino-terreux, Métaux alcalins

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Gaz chlorhydrique

## **Paragraphe 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

# **PAILLETES ACI**

## **Toxicité aiguë**

### **Oral(e)**

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

### **Inhalation**

Le produit pulvérulent peut être irritant pour les voies respiratoires. Une concentration élevée peut causer des difficultés pour respirer.

### **Dermale**

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

### **Irritation**

#### **Peau**

Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **Yeux**

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

### **Sensibilisation**

Résultat : Aucun effet de sensibilisation connu.

### **Effets CMR**

#### **Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

Mutagénicité : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

Tératogénicité : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

Toxicité pour la reproduction : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

### **Toxicité pour un organe cible spécifique**

#### **Exposition unique**

## PAILLETES ACI

remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### Exposition répétée

remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Autres propriétés toxiques

#### Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

<b>Composant:</b>	<b>chlorure de calcium</b>	<b>No.-CAS</b> <b>10043-52-4</b>
-------------------	----------------------------	-------------------------------------

### Toxicité aiguë

#### Oral(e)

DL50 oral : 2301 mg/kg (rat) (OCDE Ligne directrice 401)

#### Dermale

DL50 dermal : > 5000 mg/kg )

### Irritation

#### Peau

Résultat : Pas d'irritation de la peau (lapin) (OCDE Ligne directrice 404)

#### Yeux

Résultat : Irritant pour les yeux. (lapin) (OCDE Ligne directrice 405)

### Sensibilisation

Résultat : Il n'est pas attendu que le produit cause une hypersensibilité.

### Effets CMR

#### Propriétés CMR

Mutagénicité : N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.

Tératogénicité : N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.

## PAILLETES ACI

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction

### Cancérogénicité

Il se dissocie en ions qui sont présent physiologiquement à des niveaux relativement élevés dans les vertébrés. Pour cette raison, une étude n'est pas considérée (scientifiquement) nécessaire.

### Toxicité pour la reproduction

NOAEL Mère 169 mg/kg  
(lapin)  
(OCDE Ligne directrice 414)  
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

### Autres propriétés toxiques

### Toxicité à dose répétée

Il se dissocie en ions qui sont présent physiologiquement à des niveaux relativement élevés dans les vertébrés. Pour cette raison, une étude n'est pas considérée (scientifiquement) nécessaire.

## Paragraphe 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

<b>Composant:</b>	<b>chlorure de calcium</b>	<b>No.-CAS</b> <b>10043-52-4</b>
-------------------	----------------------------	-------------------------------------

### Toxicité aiguë

#### Poisson

CL50 : 4630 mg/l (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête); 96 h)

### Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CL50 : 2400 mg/l (Daphnia magna; 48 h) (OCDE Ligne directrice 202)

#### algue

CE50 : 2900 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 72 h)  
(OCDE Ligne directrice 201)

### Toxicité chronique

## PAILLETES ACI

### Poisson

étude scientifiquement injustifiée

### Invertébrés aquatiques

étude scientifiquement injustifiée

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Composant:</b>	<b>chlorure de calcium</b>	<b>No.-CAS</b> <b>10043-52-4</b>
<b>Persistance et dégradabilité</b>		

##### Persistance

Résultat : non applicable

##### Biodégradabilité

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Composant:</b>	<b>chlorure de calcium</b>	<b>No.-CAS</b> <b>10043-52-4</b>
<b>Bioaccumulation</b>		

Résultat : Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>Composant:</b>	<b>chlorure de calcium</b>	<b>No.-CAS</b> <b>10043-52-4</b>
<b>Mobilité</b>		

: donnée non disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

<b>Composant:</b>	<b>chlorure de calcium</b>	<b>No.-CAS</b> <b>10043-52-4</b>
-------------------	----------------------------	-------------------------------------

## PAILLETES ACI

### Résultats des évaluations PBT et VPVB

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

#### 12.6. Autres effets néfastes

##### Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### Paragraphe 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

### Paragraphe 14: Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse selon l' ADR, RID, IMDG et le code IATA.

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

## **PAILLETES ACI**

### **14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable

### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Non applicable

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

IMDG : Non applicable

## **Paragraphe 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementation relative aux installations classées : NC

Autres réglementations : Restriction d'emploi: Protection contre les substances dangereuse contribue a une restriction d'emploi pour le femmes enceintes at les jeunes de moins de 16 ans.

Tableaux des maladies professionnelles : chlorure de calcium: A; Listé

#### **État actuel de notification**

##### **chlorure de calcium:**

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
INV (CN)	OUI	
ENCS (JP)	OUI	(1)-176
ISHL (JP)	OUI	(1)-176
TSCA	OUI	
EINECS	OUI	233-140-8
KECI (KR)	OUI	KE-04496
PICCS (PH)	OUI	

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

## **Paragraphe 16: Autres informations**

## **PAILLETES ACI**

### **Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.**

R36 Irritant pour les yeux.

### **Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### **Information supplémentaire**

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.  
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.  
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.



## PAILLETES ACI

N°.	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Utilisation de produit intermédiaire	3	1, 4, 5, 6b, 8, 9, 14	NA	1, 2, 3, 4, 6, 8a, 8b, 9, 15, 22, 23	6a	NA	ES1640
2	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges	3	1, 2, 4, 5, 6b, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 0	NA	1, 2, 3, 5, 6, 8a, 8b, 9, 14, 15	2	NA	ES1642
3	Utilisation industrielle	3	1, 2a	NA	1, 2, 5, 7, 8a, 8b, 9, 13, 19	4	NA	ES1646
4	Utilisation de solides peu poussiéreux	3	0, 1, 2a, 4, 5, 6b, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20	NA	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13	1, 2, 4, 6a	NA	ES1656
5	Utilisation de solides peu poussiéreux	22	0, 1, 2a, 4, 5, 6b, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20	NA	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8a, 8b, 9, 10, 11, 13	8a, 8d	NA	ES1658
6	Utilisation professionnelle	22	1, 10, 19, 20, 0, 23	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 10, 11, 13, 15, 19, 20	8a, 8d	NA	ES1648
7	Utilisation en tant qu'adjuvant de fabrication, catalyseur, agent déshydratant, régulateur de pH	3	1, 2, 2b, 4, 5, 6b, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	NA	1, 2, 3, 4, 6, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 15, 22, 23	4	NA	ES1644
8	Utilisation de solutions aqueuses	3	0, 1, 2a, 4, 5, 6b, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20	NA	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 14, 15	1, 2, 4, 6a	NA	ES1652
9	Utilisation de solutions aqueuses	22	0, 1, 2a, 4, 5, 6b, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20	NA	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8a, 8b, 9, 10, 11, 13, 14, 15	8a, 8d	NA	ES1654
10	Utilisation privée	21	NA	0, 2, 4, 12, 16, 27, 35, 37	NA	8a, 8d	NA	ES1660

# PAILLETES ACI

## 1. Titre court du scénario d'exposition 1: Utilisation de produit intermédiaire

Groupes d'utilisateurs principaux SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Secteurs d'utilisation finale  
 SU1: Agriculture, sylviculture, pêche  
 SU4: Fabrication de produits alimentaires  
 SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure  
 SU6b: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers  
 SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)  
 SU9: Fabrication de substances chimiques fines  
 SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages

Catégories de processus  
 PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable  
 PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée  
 PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)  
 PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition  
 PROC6: Opérations de calandrage  
 PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées  
 PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées  
 PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)  
 PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire  
 PROC22: Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température, dans un cadre industriel  
 PROC23: Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température

Catégories de rejet dans l'environnement  
 ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a

Comme aucun danger environnemental n'a été identifié, aucune évaluation d'exposition ou de caractérisation du risque environnemental n'a été effectuée.

### 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15, PROC22, PROC23

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solide, empoussièrément moyen
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Mesures générales pour toutes activités	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.
	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).(PROC4, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9)	
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une ouverture ou de la maintenance.(PROC8a)

## PAILLETES ACI

	Installation non spécialisée	
	Exposition générale (systèmes fermés) Température élevée	prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. (Température de procédé > température de fusion de la substance PROC22)
	Transfert de matériel (systèmes ouverts) Traitements par lots à des températures élevées	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). (Température de procédé > température de fusion de la substance PROC23)
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Mesures générales pour toutes activités	Fournir une formation basique des employés pour éviter/minimiser les expositions et pour rapporter tout problème de peau qui pourrait se développer.
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Mesures générales pour toutes activités	Eviter le contact direct de la peau avec le produit. Porter les gants adéquat (testés EN374) pendant les activités où le contact avec la peau est possible. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement. Utiliser une protection des yeux adaptée.
		En cas de poussière ou de formation d'aérosol : utiliser une protection respiratoire avec un filtre approuvé (P2) Protection respiratoire conforme à EN 143. (PROC4, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC22, PROC23)

### 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

#### Environnement

Une estimation d'exposition est disponible pour l'environnement.

#### Travailleurs

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,01mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PROC1	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,02mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PROC2, PROC15	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,50mg/m <sup>3</sup>	0,10
PROC2, PROC15	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,00mg/m <sup>3</sup>	0,10
PROC3, PROC8a	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	1,00mg/m <sup>3</sup>	0,20
PROC3, PROC8a	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	2,00mg/m <sup>3</sup>	0,20
PROC4, PROC6, PROC8b, PROC9	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	3,50mg/m <sup>3</sup>	0,70
PROC4, PROC6, PROC8b, PROC9	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	7,00mg/m <sup>3</sup>	0,70
PROC8a	Chargement et	Salarié - par inhalation, à	3,50mg/m <sup>3</sup>	0,70
R54805 / Version 2.0		19/55		FR

## PAILLETES ACI

	déchargement ouverts en masse, Installation non spécialisée	long terme - systémique		
PROC8a	Chargement et déchargement ouverts en masse, Installation non spécialisée	Salarié - par inhalation, à long terme - local	7,00mg/m <sup>3</sup>	0,70
PROC8b	Chargement et déchargement de masse fermés, Structure spécifique	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	3,50mg/m <sup>3</sup>	0,70
PROC8b	Chargement et déchargement de masse fermés, Structure spécifique	Salarié - par inhalation, à long terme - local	7,00mg/m <sup>3</sup>	0,70
PROC8a	Nettoyage et maintenance de l'équipement, Installation non spécialisée	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	4,00mg/m <sup>3</sup>	0,80
PROC8a	Nettoyage et maintenance de l'équipement, Installation non spécialisée	Salarié - par inhalation, à long terme - local	8,00mg/m <sup>3</sup>	0,80
PROC22	Exposition générale (systèmes fermés), Température élevée, Faible fugacité	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	3,0mg/m <sup>3</sup>	0,6
PROC22	Exposition générale (systèmes fermés), Température élevée, Forte fugacité, Faible fugacité	Salarié - par inhalation, à long terme - local	6,00mg/m <sup>3</sup>	0,60
PROC22	Exposition générale (systèmes fermés), Température élevée, Forte fugacité	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	1,00mg/m <sup>3</sup>	0,20
PROC22	Exposition générale (systèmes fermés), Température élevée, Forte fugacité	Salarié - par inhalation, à long terme - local	2,00mg/m <sup>3</sup>	0,20
PROC23	Transfert de matériel, (systèmes ouverts), Traitements par lots à des températures élevées, Faible fugacité	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	3,00mg/m <sup>3</sup>	0,60
PROC23	Transfert de matériel, (systèmes ouverts), Traitements par lots à des températures élevées, Faible fugacité	Salarié - par inhalation, à long terme - local	6,00mg/m <sup>3</sup>	0,60
PROC23	Transfert de matériel, (systèmes ouverts), Traitements par lots à des températures élevées, Forte fugacité	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	3,00mg/m <sup>3</sup>	0,60
PROC23	Transfert de matériel, (systèmes ouverts),	Salarié - par inhalation, à long terme - local	6,00mg/m <sup>3</sup>	0,60

## **PAILLETES ACI**

	Traitements par lots à des températures élevées, Forte fugacité			
PROC1	Stockage, Exposition générale (systèmes fermés)	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,01mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PROC1	Stockage, Exposition générale (systèmes fermés)	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,02mg/m <sup>3</sup>	< 0,01

### **4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Les expositions estimées ne doivent pas dépasser les PNEC quand les mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont mises en place, comme indiqué dans la section 2

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

#### **Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

# PAILLETES ACI

## 1. Titre court du scénario d'exposition 2: Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges

Groupes d'utilisateurs principaux SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Secteurs d'utilisation finale	<p>SU1: Agriculture, sylviculture, pêche</p> <p>SU2: Exploitation minière (incluant l'industrie off-shore)</p> <p>SU4: Fabrication de produits alimentaires</p> <p>SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure</p> <p>SU6b: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers</p> <p>SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)</p> <p>SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)</p> <p>SU11: Fabrication de produits en caoutchouc</p> <p>SU12: Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion</p> <p>SU13: Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment</p> <p>SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages</p> <p>SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements</p> <p>SU19: Bâtiment et travaux de construction</p> <p>SU20: Services de santé</p> <p>SU0: Autres</p>
-------------------------------	---

Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC6: Opérations de calandrage</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
-------------------------	--

Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations
--	-----------------------------------

### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2

Comme aucun danger environnemental n'a été identifié, aucune évaluation d'exposition ou de caractérisation du risque environnemental n'a été effectuée.

### 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solide, empoussièrément moyen
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
R54805 / Version 2.0	22/55	FR

## PAILLETES ACI

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Mesures générales pour toutes activités	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.
	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).(PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9)	
	Nettoyage et maintenance de l'équipement Installation non spécialisée	Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une ouverture ou de la maintenance.(PROC8a)
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Mesures générales pour toutes activités	Fournir une formation basique des employés pour éviter/minimiser les expositions et pour rapporter tout problème de peau qui pourrait se développer.
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Mesures générales pour toutes activités	Éviter le contact direct de la peau avec le produit. Porter les gants adéquat (testés EN374) pendant les activités où le contact avec la peau est possible. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement. Utiliser une protection des yeux adaptée.
	En cas de poussière ou de formation d'aérosol : utiliser une protection respiratoire avec un filtre approuvé (P2) Protection respiratoire conforme à EN 143.(PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9)	
	Échantillon de process Installation non spécialisée	Éviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC8a)

### 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

#### Environnement

Une estimation d'exposition est disponible pour l'environnement.

#### Travailleurs

ECETOC TRA				
Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	Exposition générale	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,01mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PROC1	Exposition générale	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,02mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PROC2, PROC15	Exposition générale, Échantillon de process	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,50mg/m <sup>3</sup>	0,10
PROC2, PROC15	Exposition générale, Échantillon de process	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,00mg/m <sup>3</sup>	0,10
PROC3, PROC14	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	1,00mg/m <sup>3</sup>	0,20
PROC3, PROC14	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	2,00mg/m <sup>3</sup>	0,20
PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b,	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	3,50mg/m <sup>3</sup>	0,70
R54805 / Version 2.0		23/55		FR

## PAILLETES ACI

PROC9				
PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	7,00mg/m <sup>3</sup>	0,70
PROC8a	Échantillon de process, Installation non spécialisée	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	1,00mg/m <sup>3</sup>	0,20
PROC8a	Nettoyage et maintenance de l'équipement, Installation non spécialisée	Salarié - par inhalation, à long terme - local	8,00mg/m <sup>3</sup>	0,80
PROC8a	Échantillon de process, Installation non spécialisée	Salarié - par inhalation, à long terme - local	2,00mg/m <sup>3</sup>	0,20
PROC8a	Nettoyage et maintenance de l'équipement, Installation non spécialisée	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	4,00mg/m <sup>3</sup>	0,80

#### 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. Pour le scaling voir :

<http://www.ecetoc.org/tra>

Les expositions estimées ne doivent pas dépasser les PNEC quand les mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont mises en place, comme indiqué dans la section 2

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

#### Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.



# PAILLETES ACI

## 1. Titre court du scénario d'exposition 3: Utilisation industrielle

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU1: Agriculture, sylviculture, pêche SU2a: Exploitation minière (hors industries offshore)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4

Activité	Agent dégivrant	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	Tonnage annuel de sel pour les routes	0,25 tonnes/km
	Fraction dans le sel de voirie	1
	Tonnage annuel	0,25 tonnes/km
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	25 jours/ an, Large application.
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Autre donnée. Autres informations	Largeur d'épandage (m) <sup>10</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1 %
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour	Sol	Eviter de verser directement sur les plantes.

## PAILLETES ACI

prévenir/limiter les dégagements à partir du site		
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées.	
<b>2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4</b>		
Activité	Agent dégivrant	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations jusqu'à 20%
Quantité utilisée	Tonnage annuel de sel pour les routes	1,5 tonnes/km
	Fraction dans le sel de voirie	0,06
	Tonnage annuel	0,09 tonnes/km
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	25 jours/ an, Large application.
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Autre donnée. Autres informations	Largeur d'épandage (m)10
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1 %
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Sol	Eviter de verser directement sur les plantes.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées.	
<b>2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4</b>		
Activité	Agent dégivrant	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 35%
Quantité utilisée	Tonnage annuel de sel pour les routes	0,8 tonnes/km
	Fraction dans le sel de voirie	0,35
	Tonnage annuel	0,28 tonnes/km
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	25 jours/ an, Large application.
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la	Autre donnée. Autres informations	Largeur d'épandage (m)10
R54805 / Version 2.0	26/55	FR

## PAILLETES ACI

gestion du risque		
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1 %
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Sol	Eviter de verser directement sur les plantes.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées.	
<b>2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4</b>		
Activité	Agent dégivrant	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 80%
Quantité utilisée	Tonnage annuel de sel pour les routes	3 tonnes/km
	Fraction dans le sel de voirie	0,8
	Tonnage annuel	2,4 tonnes/km
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	3 jours/ an, Large application.
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Autre donnée. Autres informations	Largeur d'épandage (m)10
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1 %
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Sol	Eviter de verser directement sur les plantes.
R54805 / Version 2.0		
27/55		FR

## PAILLETES ACI

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées.

### 2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4

Activité	Suppression de la poussière	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 37%
Quantité utilisée	Tonnage annuel de sel pour les routes	3 tonnes/km
	Fraction dans le sel de voirie	0,37
	Tonnage annuel	1,11 tonnes/km
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	3 jours/ an, Large application.
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Autre donnée. Autres informations	Largeur d'épandage (m)10
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1 %
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Sol	Eviter de verser directement sur les plantes.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées.	

### 2.6 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4

Activité	Suppression de la poussière	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 80%
Quantité utilisée	Tonnage annuel de sel pour les routes	3 tonnes/km
	Fraction dans le sel de voirie	0,8
	Tonnage annuel	2,4 tonnes/km
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	3 jours/ an, Large application.
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Autre donnée. Autres informations	Largeur d'épandage (m)10
Autres conditions opératoires	Facteur d'Emission ou de	0 %
R54805 / Version 2.0	28/55	FR

## PAILLETES ACI

données affectant l'exposition de l'environnement	Libération: Air	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1 %
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Sol	Eviter de verser directement sur les plantes.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées.	
<b>2.7 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC19</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solide, empoussièrement moyen
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
	Durée d'exposition par jour	60 min(PROC7)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'extérieur.	
	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Mesures générales pour toutes activités	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.
	Vaporisation	Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au niveau des ouvertures.(PROC7)
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Mesures générales pour toutes activités	Fournir une formation basique des employés pour éviter/minimiser les expositions et pour rapporter tout problème de peau qui pourrait se développer.
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Mesures générales pour toutes activités	Eviter le contact direct de la peau avec le produit. Porter les gants adéquat (testés EN374) pendant les activités où le contact avec la peau est possible. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement. Utiliser une protection des yeux adaptée.
	Vaporisation	En cas de poussière ou de formation d'aérosol : utiliser une protection respiratoire avec un filtre approuvé (P2) Protection respiratoire conforme à EN 143.(PROC7)

### 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

## PAILLETES ACI

### Environnement

Une estimation d'exposition est disponible pour l'environnement.

### Travailleurs

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC2	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	< 0,01mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PROC1, PROC2	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,01mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC19	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	3,50mg/m <sup>3</sup>	0,70
PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC19	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	7,00mg/m <sup>3</sup>	0,70
PROC7	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	2,00mg/m <sup>3</sup>	0,40
PROC7	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	4,00mg/m <sup>3</sup>	0,40
PROC7	Utilisation à l'extérieur.	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	2,80mg/m <sup>3</sup>	0,56
PROC7	Utilisation à l'extérieur.	Salarié - par inhalation, à long terme - local	5,60mg/m <sup>3</sup>	0,56
PROC13	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,70mg/m <sup>3</sup>	0,14
PROC13	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,40mg/m <sup>3</sup>	0,14

#### 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires. Les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. Pour le scaling voir :

<http://www.ecetoc.org/tra>

Les expositions estimées ne doivent pas dépasser les PNEC quand les mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont mises en place, comme indiqué dans la section 2

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

#### Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

# PAILLETES ACI

## 1. Titre court du scénario d'exposition 4: Utilisation de solides peu poussiéreux

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	<p>SU0: Autres</p> <p>SU1: Agriculture, sylviculture, pêche</p> <p>SU2a: Exploitation minière (hors industries offshore)</p> <p>SU4: Fabrication de produits alimentaires</p> <p>SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure</p> <p>SU6b: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers</p> <p>SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)</p> <p>SU9: Fabrication de substances chimiques fines</p> <p>SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)</p> <p>SU11: Fabrication de produits en caoutchouc</p> <p>SU12: Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion</p> <p>SU13: Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment</p> <p>SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages</p> <p>SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements</p> <p>SU19: Bâtiment et travaux de construction</p> <p>SU20: Services de santé</p>
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC6: Opérations de calandrage</p> <p>PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC1: Fabrication de substances</p> <p>ERC2: Formulation de préparations</p> <p>ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</p> <p>ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)</p>

### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2, ERC4, ERC6a

Comme aucun danger environnemental n'a été identifié, aucune évaluation d'exposition ou de caractérisation du risque environnemental n'a été effectuée.

### 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13

## PAILLETES ACI

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solide, faible empoussièrément
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Mesures générales pour toutes activités	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Mesures générales pour toutes activités	Fournir une formation basique des employés pour éviter/minimiser les expositions et pour rapporter tout problème de peau qui pourrait se développer.
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Mesures générales pour toutes activités	Eviter le contact direct de la peau avec le produit. Porter les gants adéquat (testés EN374) pendant les activités où le contact avec la peau est possible. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement. Utiliser une protection des yeux adaptée.

### 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

#### Environnement

Une estimation d'exposition est disponible pour l'environnement.

#### Travailleurs

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13	le pire des cas	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	1,00mg/m <sup>3</sup>	0,20
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13	le pire des cas	Salarié - par inhalation, à long terme - local	2,00mg/m <sup>3</sup>	0,20
R54805 / Version 2.0		32/55		FR



## **PAILLETES ACI**

### **4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. Pour le scaling voir :

<http://www.ecetoc.org/tra>

Les expositions estimées ne doivent pas dépasser les PNEC quand les mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont mises en place, comme indiqué dans la section 2

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

#### **Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

# PAILLETES ACI

## 1. Titre court du scénario d'exposition 5: Utilisation de solides peu poussiéreux

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)	
Secteurs d'utilisation finale	SU0: Autres SU1: Agriculture, sylviculture, pêche SU2a: Exploitation minière (hors industries offshore) SU4: Fabrication de produits alimentaires SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6b: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages) SU11: Fabrication de produits en caoutchouc SU12: Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion SU13: Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU19: Bâtiment et travaux de construction SU20: Services de santé	
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC6: Opérations de calandrage PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage	
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts	

### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d

Comme aucun danger environnemental n'a été identifié, aucune évaluation d'exposition ou de caractérisation du risque environnemental n'a été effectuée.

### 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
R54805 / Version 2.0	34/55	FR

## PAILLETES ACI

	Mélange/l'Article	
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solide, faible empoussièremment
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Mesures générales pour toutes activités	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Mesures générales pour toutes activités	Fournir une formation basique des employés pour éviter et limiter les expositions
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Mesures générales pour toutes activités	Eviter le contact direct de la peau avec le produit. Porter les gants adéquat (testés EN374) pendant les activités où le contact avec la peau est possible. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement. Utiliser une protection des yeux adaptée.

### 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

#### Environnement

Une estimation d'exposition est disponible pour l'environnement.

#### Travailleurs

ECETOC TRA				
Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13	le pire des cas	Salarié - par inhalation, à long terme - local	2,00mg/m <sup>3</sup>	0,20
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13	le pire des cas	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	1,00mg/m <sup>3</sup>	0,20

### 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le

## **PAILLETES ACI**

### **Scénario d'Exposition**

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. Pour le scaling voir :

<http://www.ecetoc.org/tra>

Les expositions estimées ne doivent pas dépasser les PNEC quand les mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont mises en place, comme indiqué dans la section 2

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

### **Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

# PAILLETES ACI

## 1. Titre court du scénario d'exposition 6: Utilisation professionnelle

Groupes d'utilisateurs principaux SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU1: Agriculture, sylviculture, pêche  
SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)

Secteurs d'utilisation finale SU19: Bâtiment et travaux de construction

SU20: Services de santé

SU0: Autres

SU23: Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées

	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p> <p>PROC20: Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés</p>
Catégories de processus	
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p>

### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a

Comme aucun danger environnemental n'a été identifié, aucune évaluation d'exposition ou de caractérisation du risque environnemental n'a été effectuée.

### 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8d

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	Tonnage annuel de sel pour les routes	0,25 tonnes/km
	Fraction dans le sel de voirie	1
	Tonnage annuel	0,25 tonnes/km
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	25 jours/ an, Large application.
Facteurs environnementaux qui	Autre donnée. Autres	Largeur d'épandage (m)10

## PAILLETES ACI

ne sont pas influencés par la gestion du risque	informations	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1 %
	Utilisation à l'extérieur.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Sol	Eviter de verser directement sur les plantes.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées.	
<b>2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8d</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations jusqu'à 20%
Quantité utilisée	Tonnage annuel de sel pour les routes	1,5 tonnes/km
	Fraction dans le sel de voirie	0,06
	Tonnage annuel	0,09 tonnes/km
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	25 jours/ an, Large application.
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Autre donnée. Autres informations	Largeur d'épandage (m)10
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1 %
	Utilisation à l'extérieur.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour	Sol	Eviter de verser directement sur les plantes.
R54805 / Version 2.0		
38/55		FR

## PAILLETES ACI

prévenir/limiter les dégagements à partir du site		
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées.	
<b>2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8d</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 35%
Quantité utilisée	Tonnage annuel de sel pour les routes	0,8 tonnes/km
	Fraction dans le sel de voirie	0,35
	Tonnage annuel	0,28 tonnes/km
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	25 jours/ an, Large application.
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Autre donnée. Autres informations	Largeur d'épandage (m)10
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1 %
	Utilisation à l'extérieur.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Sol	Éviter de verser directement sur les plantes.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées.	
<b>2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8d</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 80%
Quantité utilisée	Tonnage annuel de sel pour les routes	3 tonnes/km
	Fraction dans le sel de voirie	0,8
	Tonnage annuel	2,4 tonnes/km
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	3 jours/ an, Large application.
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Autre donnée. Autres informations	Largeur d'épandage (m)10
R54805 / Version 2.0	39/55	FR

## PAILLETES ACI

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1 %
	Utilisation à l'extérieur.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Sol	Eviter de verser directement sur les plantes.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées.	
<b>2.6 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8d</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 37%
Quantité utilisée	Tonnage annuel de sel pour les routes	3 tonnes/km
	Fraction dans le sel de voirie	0,37
	Tonnage annuel	1,11 tonnes/km
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	3 jours/ an, Large application.
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Autre donnée. Autres informations	Largeur d'épandage (m)10
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1 %
	Utilisation à l'extérieur.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Sol	Eviter de verser directement sur les plantes.
R54805 / Version 2.0		
40/55		FR



## PAILLETES ACI

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées.

### 2.7 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC15, PROC19, PROC20

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solide, empoussièrement moyen
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Mesures générales pour toutes activités	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.
	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).(PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC15, PROC19)	
	Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au niveau des ouvertures.(PROC11)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Mesures générales pour toutes activités	Fournir une formation basique des employés pour éviter/minimiser les expositions et pour rapporter tout problème de peau qui pourrait se développer.
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Mesures générales pour toutes activités	Eviter le contact direct de la peau avec le produit. Porter les gants adéquat (testés EN374) pendant les activités où le contact avec la peau est possible. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement. Utiliser une protection des yeux adaptée.
	En cas de poussière ou de formation d'aérosol : utiliser une protection respiratoire avec un filtre approuvé (P2) Protection respiratoire conforme à EN 143.(PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC15, PROC19)	

### 2.8 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC20

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solide, empoussièrement moyen
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	60 min(PROC11)
	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'extérieur.	
	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).	
	Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 1 heure.(PROC11)	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la	Mesures générales pour toutes activités	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.
	Minimiser l'exposition par	isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et
R54805 / Version 2.0		41/55
		FR

## PAILLETES ACI

source sur l'ouvrier	disposer d'une extraction d'air au niveau des ouvertures.(PROC11)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Mesures générales pour toutes activités	Fournir une formation basique des employés pour éviter/minimiser les expositions et pour rapporter tout problème de peau qui pourrait se développer.
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Mesures générales pour toutes activités	Eviter le contact direct de la peau avec le produit. Porter les gants adéquat (testés EN374) pendant les activités où le contact avec la peau est possible. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement. Utiliser une protection des yeux adaptée.
	Protection respiratoire conforme à EN 143. Filtre à particules:P2(PROC11)	

### 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

#### Environnement

Modèle- EUSES utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8d	Agent dégivrant, Application en tant que solution, (quantité de 30% en solution)	---	Volume de dépôt	9g/cm <sup>2</sup>	0,060
ERC8d	Agent dégivrant, Application en tant que saumure liquide, (solution max.35%)	---	Volume de dépôt	28g/cm <sup>2</sup>	0,187
ERC8d	Agent dégivrant, Application en tant que solide, (< 100%)	---	Volume de dépôt	25g/cm <sup>2</sup>	0,167
ERC8d	Suppression de la poussière, Application en tant que solide, (< 80%)	---	Volume de dépôt	100g/cm <sup>2</sup>	0,667
ERC8d	Suppression de la poussière, Application en tant que solution, (< 37%)	---	Volume de dépôt	111g/cm <sup>2</sup>	0,740
ERC8d	Agent dégivrant, Application en tant que solution, (quantité de 30% en solution), Zone à forte circulation	---	Volume de dépôt	45g/cm <sup>2</sup>	0,300
ERC8d	Agent dégivrant, Application en tant que solide, (< 100%), Zone à forte circulation	---	Volume de dépôt	125g/cm <sup>2</sup>	0,833
ERC8d	Agent dégivrant, Application en tant que saumure liquide, (solution max.35%), Zone à forte circulation	---	Volume de dépôt	140g/cm <sup>2</sup>	0,933

# PAILLETES ACI

## Travailleurs

### ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,10mg/m <sup>3</sup>	0,02
PROC1	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,20mg/m <sup>3</sup>	0,02
PROC2, PROC20	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	1,00mg/m <sup>3</sup>	0,20
PROC2, PROC20	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	2,00mg/m <sup>3</sup>	0,20
PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC15, PROC19	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	3,50mg/m <sup>3</sup>	0,70
PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC15, PROC19	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	7,00mg/m <sup>3</sup>	0,70
PROC2	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,07mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC2	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,14mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC2, PROC20	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,70mg/m <sup>3</sup>	0,14
PROC2, PROC20	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,40mg/m <sup>3</sup>	0,14
PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC19	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	3,50mg/m <sup>3</sup>	0,70
PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC19	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	7,00mg/m <sup>3</sup>	0,70
PROC11	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	1,40mg/m <sup>3</sup>	0,28
PROC11	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	2,80mg/m <sup>3</sup>	0,28
R54805 / Version 2.0		43/55		FR

## PAILLETES ACI

		long terme - local		
PROC11	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	2,8mg/m <sup>3</sup>	0,56
PROC11	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	5,60mg/m <sup>3</sup>	0,56

### 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Les émissions environnementales ont été évaluées en utilisant EUSES 2.1 (<http://ecb.jrc.ec.europa.eu/euses>) dans laquelle les valeurs par défaut ont été utilisées, sauf si spécifié autrement.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Les expositions estimées ne doivent pas dépasser les PNEC quand les mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont mises en place, comme indiqué dans la section 2

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

### Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

# PAILLETES ACI

## 1. Titre court du scénario d'exposition 7: Utilisation en tant qu'adjuvant de fabrication, catalyseur, agent déshydratant, régulateur de pH

Groupes d'utilisateurs principaux SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU1: Agriculture, sylviculture, pêche

SU2: Exploitation minière (incluant l'industrie off-shore)

SU2b: Industries offshore

SU4: Fabrication de produits alimentaires

SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure

SU6b: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers

SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

SU9: Fabrication de substances chimiques fines

SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)

Secteurs d'utilisation finale

SU11: Fabrication de produits en caoutchouc

SU12: Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion

SU13: Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment

SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages

SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements

SU16: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques

SU17: Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport

---

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

PROC6: Opérations de calandrage

PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

Catégories de processus

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

PROC22: Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température, dans un cadre industriel

PROC23: Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température

---

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4

Comme aucun danger environnemental n'a été identifié, aucune évaluation d'exposition ou de caractérisation du risque environnemental n'a été effectuée.

### 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2,

## PAILLETES ACI

### PROC3, PROC4, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15, PROC22, PROC23

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvrir les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solide, empoussièremement moyen
Fréquence et durée d'utilisation	Couvrir une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Mesures générales pour toutes activités	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.
	Vaporisation	Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au niveau des ouvertures.(PROC7)
	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).(PROC4, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC22, PROC23)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Mesures générales pour toutes activités	Fournir une formation basique des employés pour éviter/minimiser les expositions et pour rapporter tout problème de peau qui pourrait se développer.
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Mesures générales pour toutes activités	Éviter le contact direct de la peau avec le produit. Porter les gants adéquat (testés EN374) pendant les activités où le contact avec la peau est possible. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement. Utiliser une protection des yeux adaptée.
	En cas de poussière ou de formation d'aérosol : utiliser une protection respiratoire avec un filtre approuvé (P2) Protection respiratoire conforme à EN 143.(PROC4, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC22, PROC23)	
	Échantillon de process Installation non spécialisée	Éviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8a)

### 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

#### Environnement

Une estimation d'exposition est disponible pour l'environnement.

#### Travailleurs

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,01mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PROC1	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,02mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PROC2, PROC15	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,50mg/m <sup>3</sup>	0,10
PROC2, PROC15	---	Consommateur - par inhalation, à long terme - local	1,00mg/m <sup>3</sup>	0,10
R54805 / Version 2.0		46/55		FR

## PAILLETES ACI

PROC3, PROC13	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	1,00mg/m <sup>3</sup>	0,20
PROC3, PROC13	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	2,00mg/m <sup>3</sup>	0,20
PROC4, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	3,50mg/m <sup>3</sup>	0,70
PROC4, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	7,00mg/m <sup>3</sup>	0,70
PROC7	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	2,00mg/m <sup>3</sup>	0,40
PROC7	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	4,00mg/m <sup>3</sup>	0,40
PROC8a	Maintenance de l'équipement, nettoyage	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	4,00mg/m <sup>3</sup>	0,80
PROC8a	Maintenance de l'équipement, nettoyage	Salarié - par inhalation, à long terme - local	8,00mg/m <sup>3</sup>	0,80
PROC8a	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	1,00mg/m <sup>3</sup>	0,20
PROC8a	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	2,00mg/m <sup>3</sup>	0,20
PROC22, PROC23	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	3,00mg/m <sup>3</sup>	0,60
PROC22, PROC23	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	6,00mg/m <sup>3</sup>	0,60

#### 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. Pour le scaling voir :

<http://www.ecetoc.org/tra>

Les expositions estimées ne doivent pas dépasser les PNEC quand les mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont mises en place, comme indiqué dans la section 2

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

#### Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

# PAILLETES ACI

## 1. Titre court du scénario d'exposition 8: Utilisation de solutions aqueuses

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	<p>SU0: Autres</p> <p>SU1: Agriculture, sylviculture, pêche</p> <p>SU2a: Exploitation minière (hors industries offshore)</p> <p>SU4: Fabrication de produits alimentaires</p> <p>SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure</p> <p>SU6b: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers</p> <p>SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)</p> <p>SU9: Fabrication de substances chimiques fines</p> <p>SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)</p> <p>SU11: Fabrication de produits en caoutchouc</p> <p>SU12: Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion</p> <p>SU13: Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment</p> <p>SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages</p> <p>SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements</p> <p>SU19: Bâtiment et travaux de construction</p> <p>SU20: Services de santé</p>
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC6: Opérations de calandrage</p> <p>PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC1: Fabrication de substances</p> <p>ERC2: Formulation de préparations</p> <p>ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</p> <p>ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)</p>

### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2, ERC4, ERC6a

Comme aucun danger environnemental n'a été identifié, aucune évaluation d'exposition ou de caractérisation du



## PAILLETES ACI

risque environnemental n'a été effectuée.

### 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	< 0,1 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Mesures générales pour toutes activités	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Mesures générales pour toutes activités	Fournir une formation basique des employés pour éviter/minimiser les expositions et pour rapporter tout problème de peau qui pourrait se développer.
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Mesures générales pour toutes activités	Eviter le contact direct de la peau avec le produit. Porter les gants adéquat (testés EN374) pendant les activités où le contact avec la peau est possible. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement. Utiliser une protection des yeux adaptée.

### 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

#### Environnement

Une estimation d'exposition est disponible pour l'environnement.

#### Travailleurs

##### ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15	le pire des cas	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	1,00mg/m <sup>3</sup>	0,20
PROC1, PROC2, PROC3,	le pire des cas	Salarié - par inhalation, à long terme - local	2,00mg/m <sup>3</sup>	0,20
R54805 / Version 2.0		49/55		FR

## **PAILLETES ACI**

PROC4,  
PROC5,  
PROC6,  
PROC7,  
PROC8a,  
PROC8b,  
PROC9,  
PROC10,  
PROC13,  
PROC14,  
PROC15

### **4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. Pour le scaling voir :

<http://www.ecetoc.org/tra>

Les expositions estimées ne doivent pas dépasser les PNEC quand les mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont mises en place, comme indiqué dans la section 2

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

### **Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

# PAILLETES ACI

## 1. Titre court du scénario d'exposition 9: Utilisation de solutions aqueuses

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Secteurs d'utilisation finale	<p>SU0: Autres</p> <p>SU1: Agriculture, sylviculture, pêche</p> <p>SU2a: Exploitation minière (hors industries offshore)</p> <p>SU4: Fabrication de produits alimentaires</p> <p>SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure</p> <p>SU6b: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers</p> <p>SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)</p> <p>SU9: Fabrication de substances chimiques fines</p> <p>SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)</p> <p>SU11: Fabrication de produits en caoutchouc</p> <p>SU12: Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion</p> <p>SU13: Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment</p> <p>SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages</p> <p>SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements</p> <p>SU19: Bâtiment et travaux de construction</p> <p>SU20: Services de santé</p>
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC6: Opérations de calandrage</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p>

### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d

Comme aucun danger environnemental n'a été identifié, aucune évaluation d'exposition ou de caractérisation du risque environnemental n'a été effectuée.

### 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13,

# PAILLETES ACI

## PROC14, PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	< 0,1 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Mesures générales pour toutes activités	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Mesures générales pour toutes activités	Fournir une formation basique des employés pour éviter/minimiser les expositions et pour rapporter tout problème de peau qui pourrait se développer.
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Mesures générales pour toutes activités	Eviter le contact direct de la peau avec le produit. Porter les gants adéquat (testés EN374) pendant les activités où le contact avec la peau est possible. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement.
		Utiliser une protection des yeux adaptée.

### 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

#### Environnement

Une estimation d'exposition est disponible pour l'environnement.

#### Travailleurs

ECETOC TRA				
Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC14, PROC15	le pire des cas	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,00mg/m <sup>3</sup>	0,20
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a,	le pire des cas	Salarié - par inhalation, à long terme - local	2,00mg/m <sup>3</sup>	0,20
R54805 / Version 2.0		52/55		FR

## **PAILLETES ACI**

PROC8b,  
PROC9,  
PROC10,  
PROC11,  
PROC13,  
PROC14,  
PROC15

### **4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. Pour le scaling voir :

<http://www.ecetoc.org/tra>

Les expositions estimées ne doivent pas dépasser les PNEC quand les mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont mises en place, comme indiqué dans la section 2

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

### **Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

# PAILLETES ACI

## 1. Titre court du scénario d'exposition 10: Utilisation privée

Groupes d'utilisateurs principaux SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

Catégorie de produit chimique  
 PC0: Autres produits:  
 PC2: Adsorbants  
 PC4: Produits antigel et de dégivrage  
 PC12: Engrais  
 PC16: Fluides de transfert de chaleur  
 PC27: Produits phytopharmaceutiques  
 PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)  
 PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau

Catégories de rejet dans l'environnement  
 ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts  
 ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d

Comme aucun danger environnemental n'a été identifié, aucune évaluation d'exposition ou de caractérisation du risque environnemental n'a été effectuée.

### 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC0, PC2, PC4, PC12, PC16, PC37

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	50 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	24 Heures/événement
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de dégagement	125 m <sup>2</sup>
	Taux de respiration	32,9 m <sup>3</sup> /jour
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	1 m <sup>3</sup>
	Vitesse de ventilation par heure	0,6
Comprend l'application par une température ambiante.		

### 2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC27, PC35

Activité	Vaporisation	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de substance dans le produit : 0% - 45%
Fréquence et durée d'utilisation	Durée de la vaporisation	10 min
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	58 m <sup>3</sup>
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Veiller à ce que le jet de pulvérisation ne soit pas dirigé vers une personne.

# PAILLETES ACI

## 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

### Environnement

Une estimation d'exposition est disponible pour l'environnement.

Consommateurs				
ECETOC TRA				
Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PC0, PC2, PC4, PC9b, PC12, PC16, PC27, PC35, PC37	---	Consommateur - par inhalation, à long terme - systémique	< 0,01mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PC0, PC2, PC4, PC9b, PC12, PC16, PC27, PC35, PC37	---	Consommateur - par inhalation, à long terme - local	0,005mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PC12	Vaporisation	Consommateur - par inhalation, à long terme - systémique	0,69mg/m <sup>3</sup>	0,14
PC12	Vaporisation	Consommateur - par inhalation, à long terme - local	0,687mg/m <sup>3</sup>	0,27
PC27	Vaporisation	Consommateur - par inhalation, à long terme - systémique	0,69mg/m <sup>3</sup>	0,14
PC27	Vaporisation	Consommateur - par inhalation, à long terme - local	0,687mg/m <sup>3</sup>	0,27

K35100 a été utilisé pour décrire la catégorie de produit

## 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. Pour le scaling voir :

<http://www.ecetoc.org/tra>

Les expositions estimées ne doivent pas dépasser les PNEC quand les mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont mises en place, comme indiqué dans la section 2

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition